

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12/09/11

Nouvelle disposition sur les achats au détail

La Fédération des Entreprises du Recyclage prête à engager des actions à l'encontre des entreprises enfreignant la loi

Depuis le 1^{er} août 2011, le paiement en espèces des achats au détail de métaux ferreux et non ferreux est interdit (loi de finances rectificative pour 2011).

Cette disposition concerne à la fois les relations entre les particuliers et toutes les entreprises de recyclage qui réalisent des ventes / achats de métaux.

La Fédération des entreprises du recyclage est particulièrement vigilante quant au respect de cette nouvelle disposition par l'ensemble des entreprises du secteur exerçant cette activité. FEDEREC rappelle que l'encadrement de la pratique des achats au détail est assorti de sanctions en cas de non respect et que toute contravention à cette réglementation porte préjudice à l'ensemble des entreprises qui ont scrupuleusement mis en œuvre cette nouvelle disposition, dès sa publication.

FEDEREC, syndicat professionnel qui a en charge la défense des intérêts du secteur, se réserve donc la possibilité d'engager toute action utile à l'encontre d'entreprises contrevenantes.

La Fédération organise des rencontres régulières avec les ministères concernés et a d'ores et déjà rencontré une délégation interministérielle, début septembre. Ces travaux ont pour objectif de faciliter l'application de la nouvelle réglementation, sur le terrain.

FEDEREC, Fédération des Entreprises du Recyclage

FEDEREC, créée en 1944, rassemble plus de 1200 adhérents, professionnels du recyclage et de la valorisation. Elle a, entre autres, pour vocation de développer et promouvoir les activités de collecte, de tri, de transformation et de valorisation des déchets, dans le but de créer les matières premières indispensables au développement économique de notre pays.

Sa mission est d'accompagner les professionnels du secteur, de promouvoir et valoriser leurs métiers, de les soutenir à s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires et enfin de les représenter en défendant leurs droits.

Contact presse FEDEREC

Clémence Musa

Tel : 01 40 54 47 14

Mail : clemence.musa@federec.com